

Collision au large du Cap Corse, du pétrole à Saint-Tropez

Des résidus d'hydrocarbures se sont échoués sur des plages de l'est du Var, dont la célèbre plage de Pampelonne dans le golfe de Saint-Tropez, plus d'une semaine après une collision de deux navires au large de la Corse.

"Des résidus importants se sont déposés sur la côte avec 16 kilomètres impactés", a relaté le maire de Ramatuelle Roland Bruno, la commune où se situe la plage rendue célèbre par Brigitte Bardot. Des résidus se sont déposés *"dans les criques et sur les plages, touchant en particulier des banquettes de posidonies"*, ces plantes sous-ma-

rines typiques de Méditerranée.

En raison du mauvais temps, les plages étaient désertes quand le pétrole s'est déposé, a-t-il précisé.

Cette pollution *"semble provenir"* du pétrole échappé lors de la collision de deux navires au large de la Corse le 7 octobre, a précisé la préfecture maritime de Méditerranée.

La plus grande partie du pétrole a pu être aspirée, mais des résidus, *"dans des quantités conformes à ce qui était anticipé, se sont mélangés aux herbiers de posidonies rejetés sur les plages"*, a-t-elle précisé.



/ PHOTO AFP

En raison du gros temps en mer, les autorités n'ont pas pu mettre en place de chaluts pour récupérer les boulettes avant leur arrivée sur la côte. Au large, l'aspira-

tion des résidus sous forme de boulettes se poursuit. Au total, les autorités estiment que 600 m³ de pétrole se sont échappés lors de la collision d'un navire tunisien et

d'un autre battant pavillon chypriote. Marins italiens et français, mobilisant 12 navires, ont pu aspirer 1 000 m³ de pétrole mélangé à de l'eau de mer, ne laissant fina-

lement échapper dans la nature qu'une fraction de la pollution. Le navire tunisien *Ulysse*, impliqué dans la collision mais apte à reprendre la mer, a quitté la zone. L'autre bateau, le porte-containers chypriote *Virginia*, est toujours au mouillage au large de la Corse, a précisé la préfecture maritime.

Il est ceinturé par un dispositif anti-pollution, et son départ, *"sous la responsabilité de l'armateur"*, ne revêt plus de caractère d'urgence.

"L'État attend désormais que l'armateur présente un plan d'action convaincant", a-t-il ajouté.